

## **Collectif Histoire et Mémoire dans le Respect des Droits Humains**

### **Non à une statue du général Bigeard dans l'espace public**

De même que les cendres du général Bigeard n'ont pas trouvé leur place à l'Hôtel des Invalides en 2010, sa statue ne doit pas trouver de place dans l'espace public toulouais.

Cet homme a œuvré pour le maintien des positions coloniales françaises, utilisant les pires méthodes, qui ne doivent pas être banalisées mais fermement combattues. Parmi de nombreuses exactions, il y a eu celle des « crevettes Bigeard » qui consistait à sceller les pieds du prisonnier vivant, dans un bloc de béton et à le larguer d'un avion ou d'un hélicoptère en pleine mer. Une façon d'organiser les « disparitions », dénoncée par Paul TEITGEN, alors secrétaire général de la police à la préfecture du département d'Alger.

Le nom de Bigeard n'est pas associé par hasard à cette pratique, par la suite exportée au Chili et en Argentine au service des dictatures. Bigeard a toujours refusé d'employer le mot « torture » pour désigner ces actes cruels et barbares. Et ce déni persiste encore aujourd'hui.

En Indochine et en Algérie, Marcel Bigeard a laissé aux peuples, aux patriotes qu'il a combattus, aux prisonnier·ère·s qu'il a « interrogé·e·s », à leurs descendant·e·s, de douloureux souvenirs. Aujourd'hui encore, dans bien des familles vietnamiennes et algériennes, qui pleurent toujours leurs morts, ou dont certains membres portent encore dans leur chair les plaies du passé, le nom de Bigeard sonne comme synonyme des pratiques les plus détestables de l'armée française, manifestement contraires au droit international, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à l'intérêt même du peuple français, comme l'ont dénoncé de nombreuses personnalités lucides et engagées pour le respect des droits humains dès l'époque du conflit.

- **On ne peut pas promouvoir la colonisation qui instaure l'inégalité en principe, source de tous les racismes.**
- **On ne peut pas justifier la torture, les mauvais traitements qui sont des actes de barbarie, des actes criminels condamnés par le droit.**
- **On ne peut pas promouvoir la mémoire d'un homme historiquement associé à la brutalité et à la violence de la présence coloniale française en Indochine et en Algérie, à la mise en place d'un régime d'apartheid, contrôlé par la force et la domination.**

Nous considérons, comme le président de la République Emmanuel Macron l'a déclaré par deux fois, que le colonialisme est un crime contre l'humanité. La fondation Bigeard a choisi de représenter le général, décorations sur la poitrine et coiffé du béret de para. Eriger une statue à Bigeard en uniforme de parachutiste, en ferait un héros des guerres coloniales, aux yeux des vivants mais aussi des générations futures.

La ville de Toul, qui défend des valeurs de tolérance, de solidarité et de mixité sociale pour sa population, ne peut courir le risque de devenir un lieu de pèlerinage pour tous les nostalgiques de la colonisation, pour des groupes fondés sur des idéologies racistes qui fracturent déjà notre société.

En reconsidérant sa décision, le conseil municipal préserverait l'honneur des femmes et des hommes dont le nom est inscrit dans la pierre du monument aux Morts et du monument aux Résistant·e·s à la barbarie nazie. Les élu·e·s affirmeraient également leur respect pour la mémoire de nos voisin·e·s, collègues, ami·e·s toulouais·e·s dont les familles ont souffert de la colonisation et de la guerre.

**C'est pourquoi le collectif Histoire et Mémoire dans le Respect des Droits Humains demande à la municipalité de Toul de renoncer à ce projet d'installation d'une statue du général Bigeard dans l'espace public.**